

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL D'OLETTE-EVOL

Membres : En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

Date convocation : 09/09/2016

Date d'affichage : 09/09/2016

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize

Le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents : Mmes CANJUZZAN B., DARNE M., GHELFI E., SERVIER P, THOMAS J., MM FAURE M., JALLAT J-L., NOGUES S., RIBOT S.,

Absents : TROGNO M. donne procuration à DARNE M.
GUILLAUME Y. absent

Secrétaire de séance : RIBOT S.

Ordre du jour :

- 1 / ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- 2/ TRANSACTIONS IMMOBILIERES
- 3/ SUBVENTIONS
- 4/ PROCEDURE FONCTIONNEMENT ECOLE
- 5/ REVERSEMENT PRODUIT TCCFE PAR SYDEEL
- 6/ PEPINIERE DEPARTEMENTALE
- 7/ MODIFICATIONS BUDGETAIRES
- 8/ QUESTIONS DIVERSES
- 9/ INFORMATIONS DIVERSES

1 / ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

L'adoption du procès-verbal de la séance précédente, c'est-à-dire du 7 juillet dernier, est reportée à la prochaine séance.

2/ TRANSACTIONS IMMOBILIERES

A/ Terrains Brunso

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 7 juillet 2016 elle a accepté le principe d'une acquisition à titre gratuit par donation de la famille BRUNSO des trois terrains cadastrés Repousadou d'en Choux B498, B499 et B500.

Les frais d'actes maxi avaient été fixés à 200€. Or, il semblerait que ce montant s'élève à 300€ pour l'évaluation qui a été faite par les domaines.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés

- d'accepter cette proposition de cession à l'euro symbolique des terrains cadastrés Repousadou d'en Choux B498, B499 et B500 avec des frais d'acte supérieurs à 200 €.

- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer les formalités et signer tous documents en relation avec ce dossier

- d'inscrire les crédits correspondants sur le budget principal de la commune par modification des crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
 FONCTIONNEMENT		
 Dépenses		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
 Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
 INVESTISSEMENT		
 Dépenses		
D2111 Opération 217 Terrain Brunso		500,00
D231 Opération 207 Eglise d'Olette	500.00	
Total Dépenses Investissement	500.00	500,00
 Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

B/ Parcelle B712 Olette

M. le Maire fait part à l'assemblée de courriers reçus de M. PALACIOS Julien au sujet de sa volonté de faire donation de la grange dont il est propriétaire avenue du Général De Gaulle à Olette, cadastrée B712.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés :

- d'accepter la donation de M. PALACIOS Julien de la grange dont il est propriétaire, avenue du Général De Gaulle à Olette, cadastrée B712.
- de remercier M. PALACIOS Julien pour cette donation.
- de charger M. le Maire de saisir le service France Domaine afin qu'il en réalise une évaluation.
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cet acte notarié et tous documents liés à ce dossier.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

C/ Parcelle B827 Olette

M. le Maire fait part à l'assemblée de courriers reçus du cabinet MJA au sujet de la maison cadastrée B827 dont M. ROJO José est propriétaire avenue du Général De Gaulle à Olette, Ce cabinet propose de demander au tribunal qu'il accepte de céder la maison à la Commune au prix fixé par les domaines soit 15 000€

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés :

- d'acheter la maison cadastrée B827 dont M. ROJO José est propriétaire, avenue du Général De Gaulle à Olette,
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents liés à ce dossier.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3/ SUBVENTIONS

A / Mise à jour du diagnostic du réseau d'eau potable, demande de subventions au titre du contrat départemental

M. le Maire informe le conseil municipal que le rendement du réseau de la commune est inférieur au seuil imposé par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. La commune est donc dans l'obligation de mettre en place un plan d'action visant à réduire les pertes. A défaut, elle s'expose à un doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

L'offre retenue est celle du bureau d'études ENTECH, pour un montant de 10.950 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver sans réserve la proposition du bureau d'études ENTECH pour un montant hors taxe de 10.950€,
- 2) de demander au Département et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible,
- 3) de donner mandat au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations
- 4) de prendre acte que :
 - l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans
- 5) de demander au Département et à l'agence de l'eau une autorisation d'anticipation
- 6) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

B/ Attribution d'une subvention pour ASA Canal Nouveau

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande émanant de l'ASA Canal Nouveau d'Olette qui sollicite une aide pour lui permettre de supporter les frais occasionnés par l'entretien et la rénovation du Canal d'irrigation.

M. le Président de l'ASA sollicite l'attribution d'une aide de 1.334,40 euros, dont la moitié serait versée en 2016 et l'autre moitié en 2017. Cette aide doit notamment permettre à l'ASA de supporter des dépenses nouvelles nécessaires au bon fonctionnement du Canal d'irrigation, qui viendront s'ajouter au budget normal de l'ASA durant cette période.

De l'examen du dossier financier et comptable déposé par l'ASA, il ressort que cette demande est raisonnable et proportionnée au budget de l'ASA.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

Considérant que :

- les arrosants eux-mêmes font un effort par leur contribution, le tarif à l'are se situant dans une bonne moyenne et ayant été doublé en 2015,
- ce canal de par son histoire fait partie du patrimoine de la Commune,
- favoriser l'arrosage des parcelles contribue à l'alimentation des nappes phréatiques et au maintien d'une ceinture verte pour la Commune
- le statut des ASA, de droit public et dont la comptabilité est contrôlée par la Trésorerie, donnent toutes garanties

Décide :

- d'attribuer une subvention de 1334,40 euros pour assurer le bon fonctionnement de l'ASA ;
- le versement sera fait annuellement, pour moitié en 2017 et l'autre moitié en 2018 ;
- l'ASA s'engage à fournir une copie de son compte administratif de 2017 et 2018
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents liés à ce dossier.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4/ PROCEDURE FONCTIONNEMENT ECOLE

M le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de ses séances des 22 mars et 7 avril 2016 il avait été décidé la mise en place d'une nouvelle procédure pour la prise en charge financière de l'école.

Cette procédure prévoyait le versement d'une subvention à la coopérative scolaire destinée à couvrir un certain nombre de postes de dépenses limitativement énumérés.

Or, la coopérative scolaire d'Olette n'est pas une association autonome, dotée d'un N° Siret propre mais s'adosse à l'OCCE, ce qui remet en question cette nouvelle organisation.

Il convient de décider de quelle manière la procédure pourra être appliquée en tenant compte de ces contraintes.

M. le Maire propose de gérer les dépenses de l'école qui auraient dû être prises en charge par la coopérative scolaire, par le biais d'un suivi comptable analytique, en conservant les mêmes règles de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide :

- d'annuler la subvention de 105€ par enfant pour l'année scolaire 2016/17 votée lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2016
- de conserver l'ensemble des termes de la procédure votée en conseil municipal du 22/03/16, à l'exception de la notion de subvention à la coopérative scolaire remplacée par un suivi comptable analytique de ces dépenses qui ne devront pas excéder 105€ par enfant.
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents liés à ce dossier.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5/ ACCORD POUR LE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-24

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la Délibération du Comité Syndical N°13/02/2016 du 29/06/2016 portant sur la révision des frais de gestion de la taxe communale de la Consommation finale d'électricité (TCCFE)

M. le Maire explique,

Le SYDEEL66 perçoit, contrôle et reverse pour les Communes jusqu'à 2000 habitants l'intégralité du produit de la TCCFE, après en avoir validé les montants, déduction faite de des frais liés à l'exercice des missions de gestion et de contrôle exercées pour leur compte.

Lors de sa séance du 29 Juin 2016, le Comité Syndical du SYDEEL66 a délibéré favorablement pour la révision à la baisse des frais de gestion portant le pourcentage de 5 à 4% applicable à compter de l'année 2017.

Ainsi, pour les communes jusqu'à 2000 habitants dont le SYDEEL66 est percepteur, le syndicat continue à percevoir de droit la taxe. Les communes et le SYDEEL66 doivent cependant avoir délibéré de manière concordante avant le 1er octobre pour permettre de poursuivre le reversement d'une fraction du produit de la taxe à la commune.

Ouï, l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE le reversement par le SYDEEL66 à la Commune du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) déduction faite de 4% correspondant aux frais de gestion, de contrôle et de recouvrement de cette taxe à compter de l'année 2017.

- DIT que la présente décision reste applicable tant que qu'elle n'est pas modifiée ou rapportée par une nouvelle délibération.

- DIT que ampliation de la présente délibération sera notifiée au comptable dans les 15 jours suivant la date limite d'adoption du 01 Octobre. Un exemplaire sera adressé également au SYDEEL66.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6/ PEPINIERE DEPARTEMENTALE

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier reçu du Conseil Départemental proposant les services de la pépinière départementale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de demander à bénéficier des fournitures de plants d'arbres et d'arbustes de la Pépinière Départementale
- d'établir un plan des plantations qui sera joint à la demande
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7/ MODIFICATIONS BUDGETAIRES

A/ Budget eau (prêt relais)

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D2313 op 31 Réseaux	130.000	
D1641		130.000
Total Dépenses Investissement	130.000	130.000
Recettes		
R		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

B/ Budget Principal – Dissolution Terres Romanes

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D6068 – Fournitures diverses		252.24
Total Dépenses Fonctionnement		252.24
Recettes		
R002		252.24
Total Recettes Fonctionnement		252.24
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D231 Opération 155		338.06
D001 Déficit d'Investissement	338.06	
Total Dépenses Investissement	338.06	338.06
Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

C/ Budget Principal – Achat DACIA

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D2157 Opération 213 Achat DACIA		70.90
D231 Opération 207 Eglise d'Olette	70.90	
Total Dépenses Investissement	70.90	70.90
Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

D/ Budget Principal – Etude PAPPH

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D203 Opération 215 Etude PAPPH		4.230,00
D231 Opération 207 Eglise d'Olette	4.230,00	
Total Dépenses Investissement	4.230,00	4.230,00
Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

E/ Budget EAU – Sectorisation Réseau

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
 FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
 Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
 INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D203 Opération 29 Sectorisation		7.374,18
D231 Opération 31 Réseaux	7.374,18	
Total Dépenses Investissement	7.374,18	7.374,18
 Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

F/ Fonctionnement de l'Ecole

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
 FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D6574 Subventions organismes de droit privé	3.675,00	
D6067 Fournitures scolaires		3.675,00
Total Dépenses Fonctionnement	3.675,00	3.675,00
 Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
 INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D...		
Total Dépenses Investissement		
 Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

G/Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une lettre du Crédit agricole informant de l'échéance de la ligne de trésorerie au 30/11/2016.

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 31/10/2013, avait décidé de renouveler la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole et, de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour le faire à l'avenir lors des échéances successives.

Il convient de se positionner pour l'année à venir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, compte tenu des besoins en trésorerie dus au fait que les subventions à recevoir pour les gros travaux entrepris dans la traversée d'Olette pour la réhabilitation des réseaux sous la RN 116 ne seront versées que dans quelques mois, décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- de renouveler la ligne de trésorerie de 75 000.00 Euros auprès du Crédit Agricole, pour 12 mois
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

H/ Budget Principal – Acquisition Maison ROJO

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
 FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
 INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D2131 Opération 218 Maison Rojo		17.500,00
D231 Opération 207 Eglise d'Olette	17.500,00	
Total Dépenses Investissement	17.500,00	17.500,00
Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

H/ Budget Principal – Travaux sur bâtiments communaux

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
Recettes		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D231 Opération 155 Bât. Communaux		5.000,00
D231 Opération 184 Espace Enfants	5.000,00	
Total Dépenses Investissement	5.000,00	5.000,00
Recettes		
R...		
Total Recettes Investissement		

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8/ QUESTIONS DIVERSES **INFORMATIONS DIVERSES**

A- Il est fait part d'un courrier d'Orange sur la dépose des cabines téléphoniques dans toutes les communes ; il en reste une sur Olette, qui n'est plus utilisée et sera ainsi déposée.

B- Au lendemain du Conseil Municipal, le Sydeel doit venir à Olette pour réfléchir à l'emplacement des bornes électriques pour la recharge des véhicules électriques ;

C- Les travaux pour l'installation du distributeur automatique de billets ont commencé, en ce qui concerne la partie incombant à la Mairie ; un rendez-vous est prévu avec la Poste pour faire le point sur le chantier ; à partir du mois d'octobre, la Poste fera les travaux sur la partie lui incombant ; la mise en service est prévue pour la fin du mois d'octobre.

D- La société Escarbassière a effectué la réparation des chenaux à la gendarmerie et doit établir des devis pour la réparation des chenaux à l'école et à l'église Saint André d'Olette.

E- Un courrier sera envoyé à l'ACCA d'Olette pour informer les chasseurs d'une initiative lancée par l'association Charles Flahault : cette association va mener une étude sur le chat forestier qui prévoit l'installation d'une caméra d'observation ; la Mairie pourra récupérer des clichés de cette étude.

F- Des travaux de voirie ont été réalisés sur l'avenue de la gare par le Conseil Départemental, suite au transfert de cette partie de la voirie du Département à la commune. La dernière partie de voirie à goudronner appartient à la Mairie et à la SNCF.

G- M. François Rimele est le nouveau correspondant de l'Indépendant à Olette, en remplacement de M. Claude Fabre.

H- Mise en service de la Champignonnière de la société Vialade : afin d'assurer le bon fonctionnement du site, près de 27 CDI ont été signés. Le personnel recruté sera en

formation du 7 au 12 octobre prochains. La production pourra ainsi commencer très prochainement. Le Préfet de Région a effectué une visite sur le site vendredi dernier. Une visite du Conseil Municipal est également prévue.

I- Une réunion avec les différents éleveurs et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales a eu lieu à la Mairie au sujet de la Foire d'Olette. Cette année, la Foire d'Espezel se tient le même jour que la date prévue pour la Foire d'Olette et la semaine suivante coïncide avec la Fête de la Pomme prévue à Fuilla. D'un commun accord, il est ainsi convenu que la Foire d'Olette est reportée à l'année prochaine. Il est aussi décidé d'organiser une édition plus ambitieuse avec notamment davantage de stands, des ateliers de cuisine et des animations avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.

J- Les chemins de randonnée situés sur Olette et Evol ont été nettoyés et balisés, notamment grâce à l'engagement des jeunes Eclaireurs de France.

Aucune autre question diverse n'étant évoquée, la séance est levée à 20h45.

**Le Maire,
Jean-Louis JALBAT**

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

[Signature]
[Signature]